gère dépassera le niveau de production pour l'année en cours, l'honorable ministre peut-il dire si le gouvernement a l'intention de mettre sur pied un programme pour aider les cultivateurs à produire plus de lait?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, et, ces derniers jours, quelques mesures très constructives ont été prises par l'industrie laitière elle-même ainsi que par un certain nombre d'agences provinciales de commercialisation apparentées à cette industrie. Je pense qu'il n'y aura pas de pénurie de lait ou de produits laitiers d'ici très longtemps, et qu'il n'y en aura peut-être jamais.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Devant une telle menace, le ministre n'envisagerait-il pas de cesser immédiatement de «pénaliser» les cultivateurs qui excèdent actuellement leur quota?

M. l'Orateur: Il me semble que la question supplémentaire est présentée sous forme de suggestion. L'honorable député peut prendre pour acquis que le ministre en prendra connaissance.

LES PÉNITENCIERS

PRINCE-ALBERT—L'ENQUÊTE SUR L'ÉMEUTE—LA RÉINTÉGRATION DES GARDIENS

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et elle a trait à la situation au pénitencier de Prince-Albert. L'enquête sur l'émeute ou le désordre survenu récemment est-elle terminée et les gardiens qui ont été relevés de leurs fonctions y seront-ils réintégrés?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, l'enquête est terminée, les agents de correction qui avaient été suspendus ont repris leur travail. Actuellement, un grief a été soulevé, et il est encore à l'étude, au niveau du commissaire des pénitenciers.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi demander au ministre si les principales critiques formulées au cours de l'enquête ne portaient pas sur les ordres venant d'Ottawa, du directeur du service pénitentiaire qui ne connaît rien aux pénitenciers et ne possède aucune expérience dans ce domaine, ordres qui ont fait naître une situation telle que les détenus ont eu la haute main même sur les gardiens?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, les fonctionnaires d'Ottawa qui sont chargés de l'administration pénitentiaire ont toute ma confiance. Je pense que ce sont des gens d'expérience, des gens qui connaissent les problèmes à l'intérieur des pénitenciers et qui sont en relation directe avec ceux qui dirigent les pénitenciers.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Toujours sur le même sujet, monsieur l'Orateur, n'a-t-on pas nommé récemment à la direction du service des pénitenciers une personne qui ne connaissait absolument rien à ce domaine?

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Il y a peut-être répondu en même temps qu'à celle du très honorable député de Prince-Albert, mais si c'est le cas, je ne l'ai pas entendue. Je voudrais savoir si l'enquête sur l'émeute de Prince-Albert est terminée.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Oui, monsieur le président.

[Traduction]

M. Howard (Skeena): Suite à cela, monsieur l'Orateur, et je vous prie de m'excuser de n'avoir pas compris la première fois, le solliciteur général serait-il disposé à publier les résultats de cette enquête?

[Français

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je pense que la Chambre a généralement reconnu que de telles enquêtes sont d'ordre privé et doivent servir à nos fins. Si je n'avais pas été satisfait de l'enquête, j'aurais disposé d'autres moyens pour aller à un palier supérieur. Mais je pense que l'enquête a été très bien dirigée et que la situation est rétablie à ce pénitencier.

[Traduction]

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je par une question supplémentaire, prendre le contre-pied de l'affirmation du ministre? Il ne s'agit pas là d'une pratique bien établie. On a déjà publié de tels rapports d'enquête mais, de toute façon, comme il y a au Feuilleton, au nom du gouvernement, un renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui porte expressément sur les pénitenciers et prévoit spécifiquement le déplacement du comité, notamment pour étudier la situation à Prince-Albert, le ministre ne croit-il pas pouvoir faire confiance aux membres de ce comité et leur montrer ce rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre!

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Étant donné les émeutes et les troubles chroniques au pénitencier de Prince-Albert, à celui de Saint-Vincent-de-Paul et dans d'autres institutions dans tout le pays, le ministre consentirait-il à créer une commission d'experts pour se pencher sur ces problèmes, afin d'assurer une meilleure administration pénitentiaire d'un océan à l'autre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Une meilleure administration.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, à la suite de la présentation du Rapport Ouimet, deux commissions ont été établies, qui ont pour tâche d'étudier le système pénitentiaire. Il existe,